L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

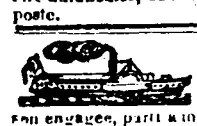
POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur bien connu LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. (13 mai)

Pour Vicksburg et tous les postes intermédiaires.

Le paquebot à vapeur ABEONA, capt K Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
13 mai — 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mai — 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.
A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.
20 avril — Wm BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.—Le bateau à vapeur MOHICAN, capitaine L. A. Cotter, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
12 mai — FORSYTH, GOODWYN & co.

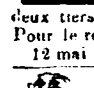
POUR BORDEAUX—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette très commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à
THOMAS BARRETT & co.
Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX

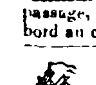
Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine andessous du rail road ou à
P O SORBE.
13 mai— 118 rue Royale.

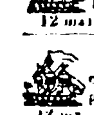
POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai — P. J. TRICOU.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick HARMONIA, capitaine Castanos, partira pour la susdite destination dans le courant de la semaine. Pour passage seulement s'adresser à
12 mai — CUCULLU LAPEYRE & Co.

A LOUER OU A FRETER.

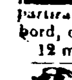
Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barils ou 350 boucaux. S'adresser à
12 mai — HARRISSON, BROWN & Co

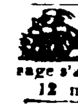
POUR LA MOBILE, par le fleuve—La goélette paquebot BRILLIANT, capitaine J. E. Brown est à présent prête à recevoir du fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 mai — 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebot régulier goélette MONTGOMERY, capitaine A Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité du chemin à coulisses
12 mai — TOURNE & BECKWITH.

A LOUER OU A FRETER.

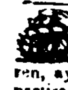
Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à
12 mai — VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane

POUR MATAGORDA, (Texas).—La goélette fine voilière, cuivrée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai — WILLIAM BRYAN,

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un bâtiment le premier ordre, partira pour la dite destination, le 18 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai — WILLIAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).

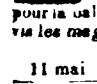
Le paquebot régulier et fin voilier, la goélette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment, pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
11 mai — Nouvelle Levée, 28 et 29.

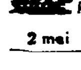
POUR NANTES—Le superbe brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, A 1 IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, ayant sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai—4 — rue Toulouse, no 54.

POUR TABASCO.

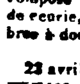
La goélette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
FRATS & FILS.
2 mai — no 52 rue Ste. Anne.

PROPRIETES A LOUER.

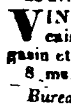
Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second îlet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manége, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
22 avril — A. WARTELLE, 189 rue Royale.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Medoc; 250 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par — A. ST. GEORGES,
8 mars — rue St. Louis, no 78.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce.
Nlle. Orléans, 9 mai 1835.

LE troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encoignure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.

Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour la solde restant due, sont maintenant préparés pour leur signatures.
ANDW. C. ARMSTRONG,
9 mai — secrétaire.

LE soussigné ayant appris que quelques personnes offraient en vente l'île aux cailloux, à l'embouchure du Bayou Terrebonne, prévient ceux qui seraient tentés d'acheter, qu'il est seul et légitime propriétaire de cette île, et que tous titres qui ne viendraient pas de lui, n'auraient pas l'effet de transférer la propriété.
29 av—4f 1pe — N. GIROD.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1832, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'il en est, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annullés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.
L. S.
Par le Gouverneur, — E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. — 9 mai—30

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu sans réserve, le mercredi 27 mai, à midi, à la Bourse Hewlett à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, CENT ET QUELQUES TERRAINS, de soixante pieds de face sur cent vingt de profondeur, situés sur la rive droite du fleuve, vis à vis cette ville, faisant partie de l'ancienne habitation Mossy, actuellement connue sous le nom de ville McDonogh, une élégante et spacieuse maison en briques à deux étages, solidement construite, un établissement complet de briqueterie, une vaste écurie et des logemens à nègres, construits en briques, etc.

La salubrité de cet endroit, l'élévation de son sol, les nombreux établissemens qui s'y forment, et l'avantage de pouvoir s'y rendre en quelques instans par bateau à vapeur, doivent également attirer l'attention des spéculateurs, des artisans et des personnes qui veulent établir à proximité de la ville, des résidences d'été, devenues si incommodes de ce côté de la rivière par les envahissemens du commerce.

Les conditions de la vente sont: à 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant F.Grima, not. pub aux frais des acquéreurs. — 15 mai—8

SUCRERIE

de valeur et 95 esclaves de premier choix acclimatés, à vendre à l'encan par ISAAC L. McCOY, pour clôre un compte de société.

MERCREDI, 20 du courant, à midi, Il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez.

UNE SUCRERIE DE VALEUR

située dans la paroisse Jefferson, environ 16 milles audessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant 23 arpens de face sur plus de 80 de profondeur, se prolongeant sur l'arrière jusqu'au lac Ouatcha. La dite sucrerie est limitée dans sa partie haute par la propriété de Mr. Fortier, et dans la partie basse par celle de Mr. Duceau; elle est sur une pointe avec une levée basse sur le front, et n'est point sujette à l'inondation. La terre en culture est bien desséchée, et celle en friche est susceptible d'être complettement desséchée et de produire de bonnes récoltes de sucre et de coton. Les améliorations consistent en une bonne et commode maison d'habitation, une grande sucrerie neuve en briques, avec une superbe machine à vapeur et moulin à grains, magasins, cases à nègres et dépendances nécessaires, ensemble

96 ESCLAVES ACCLIMATES ET DE PREMIER CHOIX,

des deux sexes, entre lesquels se trouvent des charpentiers, tonnelliers, sucriers, forgerons, couturières, domestiques de maison, etc. On ne connait pas de meilleur atelier dans tout l'état. Ils seront vendus avec l'habitation, ainsi que les troupeaux de chevaux, mulets, bœufs, instrumens aratoires, et dont on peut voir l'inventaire ainsi que la liste des esclaves au bureau de l'encanteur, rue Chartres, no 72, entre les rues Bienville et Conti, ou à la Bourse de l'Arcade le jour de la vente.

L'acheteur jouira du privilège de souscrire pour 1054 actions de la Banque des Citoyens, ce qui fera lorsqu'elles seront payées une somme de $150,400 au fonds capital de la dite banque.

La position heureuse de cette propriété, les nombreux avantages qu'elle possède, indépendemment du privilège de souscrire pour une si grande quantité d'actions, doivent éveiller l'attention des habitans et des capitalistes en général. Ceux qui ont intention d'acheter feront bien d'examiner la propriété avant le jour de la vente.

Conditions—1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, avec un intérêt de 8 pour cent par an à ajouter aux billets qui devront être endossés à la satisfaction des vendeurs, partagés en coupons à leur convenance et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 14 mai—6f, 14, 15, 16, 18, 19.20

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Mardi 19 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Une habitation située dans la Paroisse St. Jacques, six milles plus bas que le collège, mesurant un arpent de face sur 45 de profondeur, avec une maison de maître et cuisine; une autre maison à 4 appartemens, un beau puits et toute entourée de pieux de bout.

Un esclave âgé de 20 ans, pâtissier, confiseur et distillateur. Une autre âgée de 27 ans, cuisinière et blanchisseuse.

N. B.—L'on traitera à l'amiable jusqu'au jour de la vente en s'adressant au bureau de l'Investigateur, rue Royale no 257.
15 mai—8

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu lundi 29 mai prochain sur les lieux, à midi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves de cette paroisse en daté du 21 avril 1835, les propriétés suivantes dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feue Dme. Marie Manette de la Ronde et son époux, Mr. Casimir Lacoste, savoir;

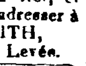
1o La moitié indivise d'une Habitation établie en Sucrerie, située en cette paroisse, à 5 milles audessous de cette ville, rive droite du Mississipi; mesurant 28 arpens de face au fleuve, sur 50 arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété appartenant à Mr. F sende, et dans la partie inférieure par la propriété appartenant à M. Casimir Lacoste, et tous les animaux, ustensiles, bâtisses, outils aratoires, etc. appartenant à la dite habitation. Ensemble avec la moitié indivise de 39 esclaves attachés à la dite habitation, savoir: Basile, nègre de 70 ans; Ned, de 30 ans; Jasmin, de 60 ans; Harry, de 20 ans; Congo, de 60 ans; Charles, de 30 ans; Joseph Lafourche, de 40 ans; Louis, de 30 ans; Edmond, de 25 ans; Joshua, de 50 ans; vieux Louis, de 70 ans; Lindor, de 41 ans; Gilbert, de 35 ans; Simon, de 60 ans; Voltaire, de 31 ans; Raimond, de 25 ans; Antony, de 40 ans; Jean Louisa, de 40 ans; Tom, de 34 ans; Tom, mulâtre de 70 ans; Mill, de 35 ans; Léon, de 40 ans; Marie de 40 ans; Phrosine, de 35 ans; Maraya, de 40 ans; Big Mary, de 40 ans; Sophie, de 12 ans; Reuben, de 35 ans; Pierre, de 70 ans; Antonio, de 35 ans, Harichim, de 2 ans; Zacharie, de 35 ans; Polydore, de 55 ans; Pierre, de 55 ans; Frank, de 22 ans; Jerry, de 25 ans; Wallis, de 23 ans; Ellick, de 22 ans; Old Ellick, de 44 ans.

Conditions: la moitié indivise de l'habitation, les esclaves et les animaux ci-dessus sera vendue en un seul lot, à un et deux ans de terme; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Les 16 esclaves suivans, savoir: Daniel, nègre âgé de 40 ans; Santi, de 35 ans; Ellick, de 40 ans; Dick, de 50 ans; Anguste, de 85 ans; Vulcain, de 35 ans; Bill, de 40 ans; William, de 32 ans; Jean, de 32 ans; Augustin, de 2 ans; Charlot de 11 ans; Rosecopau, négresse âgée de 40 ans; Léocadie, de 22 ans; Polly, de 45 ans; Angèle, de 14 ans; Marie Martin, de 35 ans.

Conditions: les esclaves ci dessus seront vendus, un par un, à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire public. — 23 avril 9.2pe

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au Café de la Bourse de Hewlett, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les biens suivans, dépendant de la succession de feu Honoré Labau h. c. l. savoir:

BIENS-FONDS.

1o. Un lot de terre situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale du dit Bayou, avant environ 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Conrotte et de l'autre par Alex Milne; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens à feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.

2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur la rive gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 pieds de face au Bayou, sur environ 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex. Milne, et de l'autre par la veuve Sevère; avec diverses bâtisses dessus.

Nota:—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'étendue presqu'égale, conformément aux plans qui en seront dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.

ESCLAVES.

1. Charles, nègre créole de St. Domingue, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet,

2. Manuel, mulâtre créole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.

3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur et bon sujet.

4. Moses, nègre americain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asmathique et ayant la vue faible.

5. Bob, nègre américain, depuis son bas-âge dans ce pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu à la boisson, mais au reste bon sujet.

6. Charles ou Nounoutte, négrillon créole de 10 ans, très intelligent.

7. Caroline, négresse créole, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.

8. Alfred, mulâtre créole de 12 ans, ayant la vue affectée.

Conditions: les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de credit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assures par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
29 avril—10,2ps.

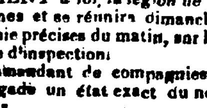

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 7 mai 1835.

CONFORMEMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 31 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. — D. AUGUSTIN, aide de camp.
8 mai

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Méxique, consistant principalement en pots à ances, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressement pour le marché du Méxique, à vendre par
JAMES M. CROSBY.
9 avril — rue de Chartres no. 40.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu vendredi 12 juin prochain, à midi, au café de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 6 mai courant, les biens fonds et esclaves ci après décrits dépendant de la succession de feu dame Félicité Loubie, veuve Pierre Guéno, savoir:

BIENS FONDS.

1o. L'Habitation briqueterie où résidait la défunte, située en cette paroisse, sur le chemin du Bayon St. Jean et à l'angle du dit chemin et de celui de Gentilly, ayant une forme irrégulière, et mesurant environ——arpens de superficie, bornée d'un côté par Vincente Abreu, de l'autre par les héritiers Kernion, et dans le fond par les héritiers Delaronde ou ayans cause, ensemble avec la maison de maître, hangards, cabanes à nègres et autres bâtisses et améliorations se trouvant dessus.

Cette propriété sera vendue par îlets et portions d'îlets, conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur de cet état, et qui sera déposé à la Bourse, avant le jour de la vente.

2. Un terrain situés au bourg du Bayou St. Jean, près du pont, et attenant à la propriété de la ve. Fortin, ayant chacun environ soixante pieds de face sur cent vingt pieds de face de profondeur, conformément au plan.

ESCLAVES—1. Ned, nègre américain, depuis son bas âge dans le pays, âgé d'environ 35 ans, bon charretier, et propre à tous les travaux d'une sucrerie et d'une briquerie, bon sujet.

2. Pichon, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier et briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

3. Fortin, nègre créole, âgé d'environ 24 ans, charretier, briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

4. Petit Coucou, nègre africain, d'environ 34 ans, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

5. Grand Coucou, nègre africain, âgé d'environ 45 ans, charretier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

6. Jacques, congo, nègre âgé d'environ 55 ans, propre aux champs, enclin à l'ivrognerie.

7. Auguste, nègre africain âgé d'environ 50 ans, propre aux champs, ivrogne.

8. Charles Borgnon, nègre africain, âgé d'environ 50 ans, ivrogne et ayant la vue courte.

9. André, mulâtre créole âgé de 19 ans, cocher et domestique de maison, bon sujet.

10. César, nègre africain, âgé d'environ 45, bon sujet, propre aux travaux d'une briqueterie.

11. José, nègre créole de 10 ans, bon petit sujet.

12. John, négrillon créole de 12 ans bon sujet.

13. Marie Congo, négresse africaine d'environ 60 ans, négresse de champ, bon sujet.

14. Célestine, négresse âgée d'environ 15 ans, bon sujet et domestique de maison.

15. Manette, négresse créole âgée d'environ 35 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; ayant eu le bras cassé, bon sujet.

16. Françoise, négresse créole âgée d'environ 22 ans, bon sujet, propre au service d'une maison.

17. Marianne, négresse américaine, depuis son enfance en ce pays, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ, maronneuse et ivrogne.

18. Marie Louise, négresse créole, âgée d'environ 18 ans, bon sujet et domestique de maison.

19. Marie Mariette, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 40 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, domestique de maison, adonnée à boire.

20. Elizabeth dite Eulalie, négresse américaine, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 45 ans, domestique de champ et de maison.

21. Victoire, négresse créole, âgée d'environ 18 ans et domestique de maison, sachant un peu blanchier et faire la cuisine, bon sujet,

22. Jeanne, négresse créole âgée d'environ 16 ans, enceinte, domestique de maison, bon sujet,

23. Rose, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, sourde et buvant un peu.

24. Irène, négresse créole de 13 à 14 ans, domestique de maison.

25. Jenny, négresse américaine, depuis son enfance dans le pays, âgée d'environ 36 ans, négresse de champ, borgne, ivrogne et maronneuse, ayant une cicatrice au bras.

27. Rachel, négresse américaine, depuis son bas âge en ce pays, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, portée au marronage et à l'ivrognerie,

Conditions de la vente: les propriétés foncières payable en cinq termes égaux, savoir, en tout mars 1836, mars 1837, mars 1838, mars 1839 et mars 1840. Pour les esclaves en trois termes égaux, en mars 1836, mars 1837 et mars 1838; le tout en billets par coupons, endossés à la satisfaction de vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés à l'étude de Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 9mai 2ps

Compagnie d'Assurances de l'Océan.
Nouvelle Orléans, 29 avril 1835.

LES commissaires de la Compagnie d'Assurances de l'Océan donnent avis aux actionnaires, que le nombre voulu d'actions ayant été souscrit, comme il est spécifié dans la 5me. section de la charte, qu'une élection de neuf directeurs devant servir pour la dite institution, jusqu'au deuxième lundi de février 1836, aura lieu, au bureau de la dite Compagnie, no. 72. rue Royale, le lundi 18me. jour de mai prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi.
Par ordre des commissaires,
29 avril—17 — W. TUFTS, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, président,
Messrs. Jules Le Blanc, J Peychier, A L M Dumartin, Abijah Fisk, H M Wright, H F McKenna, R Gronning, Alex Grant, Roy, J T Coit
Directeurs.
13 mai — ANDREW C ARMSTRONG, secré.

INSTITUTION BELLANGER.

LES examens annuels auront lieu dans cette institution les jours et dans l'ordre ci-après:

De 9 à 12 heures.
Le jeudi, 20 du courant, { Classes élémentaires, Latin, Espagnol, Mathématiques, Histoire et Géographie.
Le vendredi, 22 { Langue française, anglaise, Improvisation.

Ces examens sont publics. — 13 mai—9

BIJOUX NOUVEAUX.—Récemment reçu par les navires Mississipi et Saratoga, de New York, un bel assortiment de bijoux, consistant en chaines pour dames et hommes, nouvelle façon; boucles d'oreilles; épinglettes; bagues; anneaux de clefs, argenterie, etc, qui seront vendus à des prix accommodans, en gros et en détail
23 avril — LOUIS MUH, rue de Chartres, no 113

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—*Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 jour du mois de mai prochain à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.
28 av—24 — L. M. TANEY, juge.

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai — J. LEBLANC & co.

$20 DE RECOMPENSE

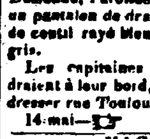
A quiconque arrêtera, et mettra en sûreté le nègre ALEXANDRE, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 4 1-2 pouces, bien constitué, jolie figure mais presque sans barbe, teint un peu clair, et parlant français et anglais; parti marron le 9 de ce mois, de l'habitation de M. André Deslonde, Paroisse St. Jean Baptiste; avec deux rechanges: un pantalon de drap foncé et un de laine noir rayé, un gillet de coutil rayé bleu et blanc, des brodequins et un chapeau gris.

Les capitaines de navires et de steamboat qui le prendraient à leur bord, seraient poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Toulouse no 80 à — JOS BARTHET.
14 mai—

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
11 mai — Le secrétaire général, PUISSAN.

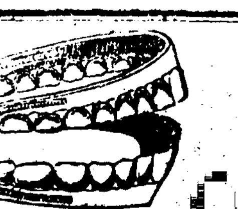

D. T. EVENS,
Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations sur la denture, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents cariées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et dont on voit une représentation en tête de l'avis susdit.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort attaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à de l'après midi. — 24 avril—1m

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du brick Hiram, de Marseille: 500 barriques de vin Bergasse et Bethford, 15 barrils vin de Porto; 50 barrils vin de Madère, imit., 300 caisses salaisons assorties; 25 barrils vinaigre. Aussi, en magasin, 100 paniers huile d'olive, 200 paniers bouteilles, 300 damejeannes, bouchons, savons; etc.
13 mai — L. G. SASSINOT no 90, rue St. Louis.

AVIS—Le soussigné prévient les personnes qui ont des charrettes, drays, voitures, etc., détenus, d'avoir à les retirer dans 15 jours sans quoi elle seront vendus au profit de la corporation. — CHS. LALANNE.
Commissaire de la partie inférieure de la cité — 14 mai—

William Hudson contre George G. Holdship.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi 5 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, dépendances, etc. qui y appartiennent.

Les dits lots sont situés dans le faubourg Washington, dans l'îlet no 6, et désigné par les nos. 10 et 11, sur un plan dressé par J. s. Pilié, voyer de la ville, sous la date du 25 février 1832, et déposé en l'étude de C. Janin, not. pub. Le lot no 10 mesure 50 pieds 8 pouces de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes; no 11 contigu au no 10 a la même dimension, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions—comptant. — 4 mai — FRED. BUISSON, shérif.

Robert Ferriday contre P. Sanchez.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le Mercredi 20 mai, à une heure de relevée,

Le mulâtre esclave nommé Célestin, âgé de 22 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
21 avril — FRED. BUISSON, shérif.

Eli Victor Jourdan vs. veuve Patricks Jos. Fox.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Lundi 8 juin prochain, à une heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Deux lots de terre contigus, situés dans le faubourg Ste Marie, en cette ville, le premier formant l'encoignure des rues St. Charles et Girod, mesurant 60 pieds de face plus ou moins à la rue St. Charles, ayant 160 pieds en profondeur sur la rue Girod.

L'autre lot de terre 60 pieds, plus ou moins, de face à la rue St. Charles, sur 160 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits lots, ainsi que tous les droits, privilèges et prérogatives, qui y appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente. $8265. 33½c. avec les intérêts sur $8263. 33½c du 17 mars 1835, jusqu'à parfait paiement et les frais de procès payable comptant. $4203. 34c. payable le 10 de Juillet 1835, avec les intérêts à 10 pour cent par an, de cette date en cas de non paiement; $9333. 33½c. payable le 11 mars 1836. L'acquéreur de la propriété ci dessus mentionnée fournira ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
6 mai — FRED BUISSON, shérif.

C. M. Livaudais contre François Perrollat et Pierre Rabouin.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de alias fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 3 juin prochain, à une heure de relevée, un lot de terre situé dans la rue Philippa, faubourg Ste. Marie, mesurant 37 pieds de face à la rue Philippa sur 130 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci dessus.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes, à un crédit de 1 et deux ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
9 mai — FRED. BUISSON, shérif.

J Placide contre Fred. Proctor.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 30 mai prochain, à une heure après midi, le lot de terre ci dessous décrit; situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, et formant une des encoignures de la rue, qui passe entre l'îlet dans lequel le dit lot est situé, et la Place Lafayette et la rue St. Charles, mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face au premier sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de face et profondeur sur le dernier, et désigné sous le no 9, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer, et daté 4 juin 1833, et déposé en l'étude de W. Christy, notaire public; la dite vente aura lieu comme suit: tout comptant pour payer la demande du demandeur, savoir: mille huit cent quatre vingt sept piastres et cinquante cents montant du billet dû, cinq piastres et cinquante cents de frais de protêt, et les intérêts, au taux de cinq pour cent par an à partir du 10 février 1835 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès; la balance à 1, 2 et 3 ans à partir du 7 février 1835, saisi dans la dite cause.
29 av — F. BUISSON, shérif.

John Rice et Wm. M. Lambeth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 9 juin prochain, à une heure de l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Charles, dans l'îlet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph, le dit lot mesurant au pied américain 85 pieds de face à la rue St Charles, sur 172 pieds 8 pouces de profondeur, limité d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Md.lo. Dapremont, saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions de la vente: $5009 avec les intérêts sur $2762 49, depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834 jusqu'au paiement; le tout comptant; la balance du prix sera payable comme suit: $5000, le 1er septembre 1845, et $5000 le 1er 1836, en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait paiement.
8 mai — FRED. BUISSON, shérif.

Charles McMillen contre John Gibson et J. H. Caldwell sécurité.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville le vendredi 5 juin, à une heure de relevée, un lot de terre appartenant à Mr. J. H. Caldwell, sécurité de John Gibson. Le dit lot est situé à l'encoignure des rues Apollon et Polhémice, mesurant au pied français 60 pieds à la rue Apollon, sur 120 pieds, même mesure, à la rue Polhemice, ensemble avec une maison en bois, et un jardin, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
4 mai — FRED BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—George Ralston contre Jonathan Chase et Luther How—En vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le lundi 8 juin, à 1 heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans les susdits ordres de fieri facias, savoir:—Un lot de terre situé dans le faubourg Ste Marie, en cette ville, rue du Camp entre les rues Julie et Girod et désigné par le No. 10, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte de vente du demandeur à Alfred Penn, pardevant G. R. Stringer notaire public, sous la date du 25 mai 1830, ledit lot mesurant 31 pieds 10 pouces de face sur 170 pieds 6 pouces de profondeur ensemble également les édifices et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
7 mai. — F. BUISSON, shérif

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. — 29 av—3m

ARDOISES—50 tonneaux ardoises dites Queenston, et 50 milliers dites Comtesses, reçues par le brick Planter, et à vendre par — G. VANCE & R. GAMBLE,
1er mai — rue de la Douane, no 51.

Succession de Laure Mercier.

VENTE par le Régistre des testamens—Jeudi 28 mai 1835, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, les esclaves et la propriété foncière suivantes, appartenant à la succession de feue Laure Mercier, savoir:

Esclaves—1. John, nègre âgé d'environ vingt ans,
2. Cecilia, négresse âgée d'environ vingt quatre ans,
3. Letty, négresse âgée d'environ quatorze ans.

Propriété Foncière—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le fond de la ville, faisant face à la rue Villeré, entre les rues du Maine et St. Philippe, et désigné par le no 7 sur un plan tiré par B. Buisson, voyer, le 14 février 1832; le dit lot mesure trente quatre pieds six pouces de face sur la rue Villeré, cent vingt pieds de profondeur et trente quatre pieds dix pouces de largeur dans le fond.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 av. 9 30p

Succession de Peter Rick.

VENTE par le régistre des testamens—Vendredi 29 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu Peter Rick, savoir:

SIMON, nègre âgé d'environ 20 ans,

VICEY, négresse âgée——domestique de maison avec ses deux enfans savoir; 1o. Charles, petit mulâtre âgé——ans, le quel enfant doit être afranchi par une clause expresse dans le testament du défunt Peter Rick, aussitôt qu'il aura atteint l'âge de 25 ans. 2o. un autre enfant.

Conditions de la vente: un tiers comptant et la balance à 6 et 9 mois de credit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant S. Legardeur, esqr notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 avril—2ps,30j

Succession de Job Bacon, junior.

VENTE par le régistre des testamens—Le samedi 6 juin 1835, j'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci dessous décrite, appartenant à la succession de Job Bacon, décédé,

La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre situé dans le faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues Delord et Pearl, mesurant 63 pieds 3 pouces 2 lignes plus ou moins de face à la rue Delord, sur une profondeur de 152 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise de la propriété autrefois appartenant à Samuel Hart, décédé et 113 pieds plus ou moins de profondeur et de face à la rue Pearl, les lignes se rapprochant dans le fond et faisant une mesure de 10 pieds 6 pouces, plus ou moins, comme sur le plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer général le 9 décembre 1834.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. — W F C DUPLESSIS, rég des test.

L'acte de vente sera passé pardevant H B. Cénas, no pub. aux frais des acquéreurs. — 4 mai

Succession de François Loiseau.

VENTE par le régistre des testamens—Mardi 26 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville, et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 13 avril 1835, les esclaves ci après nommés, appartenant à la succession de feu François Loiseau.

Lucinda, négresse d'environ 47 ans, folle; Henry, nègre âgé de 50 ans. Conditions, comptant.
W F C DUPLESSIS, rég des test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Feraud not pub, aux frais des acquéreurs. — 23 avril

Succession de feu Antoine Thomas Porée, Jr.

VENTE par le Régistre des Testamens—Vendredi, 22 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, l'esclave ci-après nommé appartenant à la succession de feu Antoine Thomas Porée, junior:

FERDINAND, nègre âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente, un an de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

L'acte de vente sera passé pardevant L, T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 20 avril

Succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 8 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

Un lot de terre mesurant trente neuf pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon par la suivante profondeur irrégulière, savoir: cent vingt pieds de profondeur sur le côté ouest de la rue St. Pierre et soixante dix pieds sur le côté plus près de la rue d'Orléans, et trente trois pieds quatre pouces dans la ligne du fond, le tout mesure française, ensemble avec une maison en briques, à étages, cuisines, chambres de domestiques et toutes autres bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not pub, aux frais de l'acquéreur. — 4 mai

Succession de feue Marie Jeanne Olivier, f. d. c. l.

VENDREDI, 5 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 1er mai 1835, la propriété foncière, ci après décrite, appartenant à la succession de feue Marie Jeanne Olivier, f. de c. l.

Un terrain situé au faubourg Saulet, rue des Magasins, à l'encoignure de la rue St. Barthelemi, ayant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 129 pieds de profondeur et face à la rue St Barthélemi, sur lequel se trouve une maison à étages, ayant 4 appartemens en haut et quatre en bas, couverte en bardeaux, briquetée entre poteaux et doublée en voliches. Conditions de la vente—comptant.
W F C DUPLESSIS, reg. des tes

L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 2 mai

Succession de James Wilkinson.

VENTE par le régistre des testaments—Mardi 19 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente au Café de la Nouvelle Bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans et la propriété foncière appartenant à la succession de feu James Wilkinson.

ESCLAVES.

Trois ESCLAVES de valeur, la mère et ses deux enfans, savoir: Amilda la mère est âgée de 29 ans, est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et est une domestique de confiance

LAUD, petite négresse âgée de 11 ans, très intelligente et d'une bonne santé et William, petit nègre, âgé de 8 ans, intelligent et actif.

PROPRIETE FONCIERE.

Deux lots de terre situés dans le faubourg Lacourse sur la rue Estelle, entre les rues Constance et des Magasins, connus sous le no. 6, dans le carré no. 52, mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face sur la rue Estelle, sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces entre les lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent dessus, la dite propriété est très avantageusement située étant que de quelques porte de la rue des Magasin et faisant face à une rue qui conduit directement à la Presse à Coton d'Orléans, la maison est très commode ainsi que la cuisine.

Conditions de la vente: les esclaves au tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété foncière un tiers payable dans tout le mois d'août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. — W F C DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux Esqr., notaire public, aux frais des acquéreurs — 16 avril.

Succession de Thomas Compton.

VENTE par le régistre des testamens—Samedi 30 mai 1835 j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de l'Arcade, situé dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, en date du 23 avril 1835, l'esclave et la propriété foncière suivante, savoir:

CLARISSE, négresse, âgée de 40 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus situé dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Suzette et Benjamin dans le faubourg Delord de cette ville, mesurant 37 pieds 10 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 124 pieds étant le même lot acheté par le défunt de John Bundlett par un acte passé pardevant G R Stringer, esqr. notaire public, le 28 juillet 1820.

Conditions de la vente: L'esclave Clarisse, un quart comptant et la balance à un credit de 6 mois, et la propriété foncière à un credit de 6 et 12 mois le tout pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B, Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas, esqr. notaire public, aux frais des acquereurs.
28 avril—2ps,30j

Succession de feu Hopson M. Hubbard.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 19 mai 1835, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente à mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Hopson M. Hubbard. Conditions de la vente. comptant.
8 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 132, au bassin, — 5 mai—15

Succession de feu Martin Zardai,

VENTE par le Régistre des Testamens—Mercredi, 20 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Martin Zaraai savoir:

Propriété foncière.—1. Un terrain ayant cinquante pieds de face au chemin du Bayou, et trois arpens de profondeur sur lequel est une maison en bois, couverte en bardeaux, et autres édifices en bois.

2. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et Union, désigné sous le no 132, ayant, mesure française, trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel il y a une petite maison composée de quatre pièces.

Conditions de la vente: la propriété sur le chemin du Bayou à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété au faubourg Marigny, à 1, 2 et 3 ans de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

L'acte de vente sera passé pardevant L. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 17 avril

Succession de Michael D. Cleal et James Cleal.

VENTE par le Régister des Testamens—Mardi 19 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété suivante appartenant à la succession de Michael D. Cleal et James Cleal, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Delord, désigné par le lot no. 257, sur un plan déposé en l'étude de G. R. Stringer ex-notaire public, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Magnolia, entre le débarquement de Florida et la rue Cypress, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds; ce lot de terre a été acheté par le dit feu James Cleal de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, par un acte passé pardevant le dit G. R. Stringer, notaire, le 18 avril 1832.

2. Un lot de terre situé dans le même faubourg Delord, désigné par le no. 207, sur le même plan et mesurant vingt-cinq pieds de face sur la rue des Pins, entre le débarquement de Florida et la rue Cypress, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, étant le même lot acheté par le dit Michael D. Cleal du dit James Cleal, par un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire public, de cette ville, le 12 mars 1834. Conditions—comptant.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B Cénas, not. pub., aux frais des acquéreurs. — 17 av

Succession de Capit. George W. Morgan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux dits créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
16 mai — W. F. C DUPLESSIS rég des testam.

Succession de George Salkeld.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur et tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur et tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
16 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

Succession de Nicolas Huguin.

LUNDI 25 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Marigny no 178 en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Nicolas Huguin. Conditions—comptant [16 mai] W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Noël Jourdan et autres vs. James S. N. McFarlane.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville de la Nouvelle Orléans, le Lundi 18 mai prochain, à une heure après midi.

La propriété suivante, mentionnée et décrite dans le dit ordre, savoir:

HUIT lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, St. Jean, Lafayette ou Perdido, les dits lots sont désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11 et 32, sur un plan marqué B. dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 16 février 1832. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
15 avril — FRED BUISSON,

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.—Succession de feu Pierre Batu.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession aura lieu mercredi, 20 mai 1835 à 10 heures A. M., pardevant H. Pédesclaux, not. pub., à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics et de délibérer sur les affaires en général de la succession.
Nouvelle Orléans, 8 mai 1835.
Signé — CHARLES MAURIAN, juge.
Pour copie conforme à l'original.
11 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég ster.

Succession de Paul Pouclé.
COUR DES PREUVES

PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de P. G. Fellows et B. Fellows.

PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur et tuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur et tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes

SUCCESSION de dame Marie Prendergast—Vente par le Régister—Samedi, 23 mai 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 mai 1835, j'exposerai en vente dans la rue Commune entre Baronne et Carondelet, les meubles meublant et autres effets appartenant à la succession de dame Marie Prendergast, décédée.

Conditions de la vente—comptant.
11 mai — W. F. C. DUPLESSIS, régister

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Martin Sprinkle a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Albert Sweet alias Charles Sweet décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de George Fulmer.
COUR DES PREUVES.

VENTE par le Régister des testamens—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 9 mai 1835, l'esclave Philis Conditions de la vente: 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not pub, aux frais de l'acquéreur.
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.

Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.
E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,
7 mai—19 — C. WATSON, secrétaire des Commissaires.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le present donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, date 16 janvier 1834.

No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, date 1 mars 1833.

Par ordre de la direction,
8 mai—30 — F C CATONNET, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.
AVIS DES COMMISSAIRES.

LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.

THOMAS TOBY,
THOMAS BARRETT,
W. E. THOMPSON,
F. H. CALDWELL, Commissaires.
W DEBUYS,
R. G TENNEY,
S. A. PLUMMER.
6 mai—20